



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Defence Communications Division. (QD)  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III, 8C2  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> NMSO - MOTOROLA RADIOS, ACCES/ANCIL		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E60QD-170795/A	<b>Date</b> 2016-08-11	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20170795	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004	
<b>File No. - N° de dossier</b> 035qd.E60QD-170795	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$QD-035-25903		
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b>		2016-07-11
<b>Date de la demande de l'offre à commandes originale</b>		
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-08-22</b>		<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Weronski, Radek		<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 035qd
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-1774 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>		
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>		
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

## A. Questions provenant des soumissionnaires potentiels:

- Q1. Dans Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection, section 1E indique (en rouge) les frais de transport et d'expédition devront être inclus. Est-ce qu'il s'agit d'expédition à nos bureaux ou à votre porte? Parce que, si c'est expédition à différentes adresses comment pouvons-nous inclure le prix si chaque commande peut être d'une nature et destination différente?

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, DDP selon les Incoterms 2010, **incluant** les taxes d'accise ainsi que **les frais de transport et d'expédition**, et excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, s'il y a lieu.

Aussi, si tu regardes dans la partie 6 – B, 6.3, Instructions d'expédition, il me semble que vous allez payer pour le transport parce que vous demandez qu'il soit expédié la façon la plus économique.

L'entrepreneur doit expédier les biens DDP – rendu droits acquittés (lieu de destination précisé dans la commande subséquente à l'offre à commandes). À moins d'indication contraire, **la livraison doit se faire par le moyen le plus économique.**

- R1. Les destinations d'expédition seront au Canada, selon le ministère (utilisateur désigné) qui fait l'achat dans le cadre de l'OCPN. Au départ, le seul utilisateur identifié est DFATD (Affaires internationales), et leur lieu d'expédition est à Ottawa pour toutes leurs commandes subséquentes. Les coûts d'expédition doivent être inclus dans le prix fournis par les soumissionnaires conformément à la partie 4 de la demande d'offre à commandes et clauses du contrat subséquent, l'article 4.
- Q2. Si on comprend bien la Partie 5 attestations, 1.1 doit être inclus avec l'offre, mais pas 2, mais est-ce que 2.1 et 2.2 doivent aussi être inclus avec l'offre?
- R2. 2.1 et 2.2 sont sous la section 2. Attestations préalables à l'attribution d'une l'offre à commandes, alors ils sont exigées avant l'attribution de l'offre à commandes.
- Q3. Allez-vous apporter les changements pour corriger les anomalies des numéros des produits?
- R3. SVP voir la partie B. modification du présent document.
- Q4. Concernant 2.2, qu'est-ce qui est considéré comme une coentreprise? P. ex., nous, en tant que fournisseur de produits Motorola et Motorola qui nous fournir les produits, est-ce que ce serait considéré comme une coentreprise et, dans la négative, exigez-vous toujours le formulaire mentionné à ce point?
- R4. L'exemple fournis s'agit pas d'une coentreprise.
- Q5. Étant donné la date de ce appel d'offres, durant un moment où beaucoup de gens sont en vacances, y compris les fournisseurs et de voir la façon dont de nombreux changements semblent avoir à apporter à ce appel d'offres, pouvez-vous prolonger la date de clôture des soumissions au septembre?

MODIFICATION 4 – DEMANDE D'OFFRE A COMMANDES – E60QD-170795/A

- R5. [La date de fermeture de la sollicitation est prolongée jusqu'au 22 août 2016.](#)
- Q6. Dans l'Annexe A, NIC 3 XPR 8400 (450-512Mhz), selon toute probabilité, ce item sera annulé à court à moyen terme, c'est-à-dire au cours de la période initiale de trois ans de l'OC, dans ce cas-ci, allez-vous tout simplement commencer à commander la SLR5700 à sa place?
- R6. [Canada commandera le NIC 6 \(MTR-3000\) si le XPR 8400 \(450-512Mhz\) n'est plus disponible.](#)
- Q7. Pour les articles désignés par le NIC 22 et les SNIC 16 et 17, vous renvoyez à la note 2. Si vous indiquez la marque, le modèle et l'année et souhaitez obtenir une antenne en particulier pour ce véhicule, vous n'obtiendrez pas une antenne universelle, mais bien une antenne personnalisée, et la plage de fréquences devra être beaucoup plus proche que celle pour une antenne universelle. Le prix d'une antenne personnalisée variera donc en fonction du véhicule. Alors, obtiendra-t-on des antennes universelles ou personnalisées? Si elles sont personnalisées, les besoins seront-ils modifiés?
- Pouvez-vous nous fournir des précisions concernant les articles désignés par les SNIC 16 et 17? Faut-il un support universel ou une antenne? Ces précisions sont nécessaires pour veiller à ce que le bon prix soit fourni.
- R7. [Un exemple d'une antenne universelle est la est la Flexi-whip de STI-CO.](#)
- Q8. En ce qui concerne les articles désignés par le NIC 23 et les SNIC 10 à 13, et la NOTE 2, veuillez indiquer précisément les troussees nécessaires pour chaque dispositif de montage supérieur et latéral. Il existe différentes configurations, y compris des accessoires d'espacement pour les dispositifs de montage latéraux, ainsi que des mâts de différentes hauteurs et des trépieds de différentes tailles pour les dispositifs de montage supérieurs. Les dispositifs de montage supérieurs et latéraux ne seront donc pas vendus au même coût; c'est pourquoi il faudrait leur attribuer un SNIC différent
- R8. [Veuillez consulter la section B. Le présent document a été modifié.](#)
- Q9. Pouvez-vous confirmer le modèle (pile incluse) requis pour les radios XPR7550 et XPR7350 (NIC 15-20)?
- R9. [Veuillez consulter la section B. Le présent document a été modifié.](#)
- Q10. Pouvez-vous corriger le SNIC 9 pour les articles PMLN70083 à PMLN7008 (le bon numéro de pièce)?
- R10. [Oui, veuillez consulter la section B. Le présent document a été modifié.](#)
- Q11. Pouvez-vous corriger le SNIC 10 pour les articles PMLN55844 à PMLN5844 (le bon numéro de pièce)?
- R11. [Oui, veuillez consulter la section B. Le présent document a été modifié.](#)

Q12. En ce qui concerne les répéteurs radio désignés par les NIC 1 à 8 (Énoncé des besoins, annexe A), la fonction de commutation analogique et numérique dynamique est-elle requise et les répéteurs devront-ils être dotés cette fonction?

R12. [Oui.](#)

Q13 Les numéros de pièce énumérés ci-après apparaissent plus d’une fois dans l’Énoncé des besoins à l’annexe A :

a) Le numéro de pièce PMKN4010B se trouve sous les NIC 22-SNIC 31 et les NIC 23-SNIC 3.

b) Le numéro de pièce PMLE4476 se trouve sous les NIC 23-SNIC 1 et les NIC 23-SNIC 4

c) Le numéro de pièce RKN4152 se trouve sous les NIC 23-SNIC 2 et les NIC 23 SNIC 5

d) Le numéro de pièce WPLN4243 se trouve sous les NIC 21-SNIC 12 et les NIC 24-SNIC 12

Serait-ce possible de supprimer les doublons dans les réponses fournies aux annexes B et E?

R13. [a\) Oui, il s’agit du même câble pour la programmation.](#)

[b\) Il s’agit du même dispositif de montage au mur pour les deux modèles de répéteurs : le SNIC 1 désigne l’article XPR8400 et le SNIC 4, l’article MTR3000.](#)

[c\) Oui, il s’agit du même câble de batterie de secours.](#)

[d\) Oui, il s’agit du même chargeur.](#)

[Il ne faut supprimer aucune réponse à un critère obligatoire.](#)

Q14. Dans l’Énoncé des besoins à l’annexe A, certains numéros de modèle contiennent des divergences :

a. NIC 21, SNIC 8 : On demande l’article PMNN4048 – Batterie de grande capacité Li-Ion, 2700 mAH. Le numéro de modèle actuel est le PMNN4448AR – Batterie de grande capacité Li-Ion, 2800 mAH.

b. NIC 21, SNIC 9 : On demande l’article PMLN70083 – Pince de ceinture à ressort. Le numéro de modèle actuel est le PMLN7008A – Pince de ceinture (2 pouces).

c. NIC 21, SNIC 10 : On demande l’article PMLN55844 – Étui de transport en nylon avec boucle de ceinture fixe pour radio à afficheur. Le numéro de modèle actuel est le PMLN5844A.

d. NIC 22, SNIC 2 : On demande l’article PLN6077 – Ensemble de tourillon, profil bas. Le numéro de modèle actuel est le RLN6077.

e. NIC24, SNIC12 : On demande l’article WPLN42433 – Chargeur simple. Le numéro de modèle actuel est le WPLN4243A.

Ces numéros de modèle, qui sont équivalents, seront-ils acceptés?

R14. [Veuillez consulter la section B. Le présent document a été modifié.](#)

Q15. Il faut prévoir deux lignes pour chaque UHF ou VHF, car les modèles 110 volts et 220 volts ne sont pas le même prix. En ce qui concerne la note 3 visant les NIC 1 à 8 et 15 à 20 (fiches de 220 volts et de 110 volts), le prix est différent pour les deux fiches. Par conséquent, il faut deux SNIC; un pour la fiche de 110 volts et un autre pour la fiche de 220 volts. Il faut aussi faire de même pour les accessoires XPR6550 désignés par le NIC 24..

R15. Dans le passé, le Canada payait le même prix pour différents cordons d’alimentation

## B. Modification à la DOC :

1. La date de fermeture de la sollicitation est prolongée jusqu’au **22 août 2016**.
2. Dans l’Annexe A, B, D et E:

a. Sous NIC 23, SUPPRIMER SNICs 10 à 13 et REMPLACER avec les SNICs suivants:

SNIC 10	N° de pièce : Générique – Antenne doublet à nu, VHF (138 – 174 MHz) – courbe omnidirectionnelle, gain de 5,0 à 5,5 dB, avec connecteur RF mâle type N et nécessaire de montage supérieur
SNIC 11	N° de pièce : Générique – Antenne doublet à nu, VHF (138 – 174 MHz) – courbe omnidirectionnelle, gain de 5,0 à 5,5 dB, avec connecteur RF mâle type N et nécessaire de montage latéral
SNIC 12	N° de pièce : Générique – Antenne doublet à nu, VHF (138 – 174 MHz) – courbe omnidirectionnelle, gain de 8,0 à 8,5 dB, avec connecteur RF mâle type N et nécessaire de montage supérieur
SNIC 13	N° de pièce : Générique – Antenne doublet à nu, VHF (138 – 174 MHz) – courbe omnidirectionnelle, gain de 8,0 à 8,5 dB, avec connecteur RF mâle type N et nécessaire de montage latéral
SNIC 14	N° de pièce : Générique – Antenne doublet à nu, UHF (406 – 512 MHz) – courbe omnidirectionnelle, gain de 5,0 à 5,5 dB, avec connecteur RF mâle type N et nécessaire de montage supérieur
SNIC 15	N° de pièce : Générique – Antenne doublet à nu, UHF (406 – 512 MHz) – courbe omnidirectionnelle, gain de 5,0 à 5,5 dB, avec connecteur RF mâle type N et nécessaire de montage latéral
SNIC 16	N° de pièce : Générique – Antenne doublet à nu, UHF (406 – 512 MHz) – courbe omnidirectionnelle, gain de 8,0 à 8,5 dB, avec connecteur RF mâle type N et nécessaire de montage supérieur
SNIC 17	N° de pièce : Générique – Antenne doublet à nu, UHF (406 – 512 MHz) – courbe omnidirectionnelle, gain de 8,0 à 8,5 dB, avec connecteur RF mâle type N et nécessaire de montage latéral

b. Sous NIC 23, SUPPRIMER le texte de Note 1 et de Note 2 entièrement.

c. SUPPRIMER le N° de pièce pour NIC 21, SNIC 8 et REMPLACER avec: [PMNN4448AR \(2700mAh et 2800mAh sont les deux acceptables\)](#)

d. SUPPRIMER le N° de pièce pour NIC 21, SNIC 9 et REMPLACER avec: [PMLN7008A – Pince de ceinture \(2.5 pouces\)](#)

e. SUPPRIMER le N° de pièce pour NIC 21, SNIC 10 et REMPLACER avec: [PMLN5844A](#)

f. SUPPRIMER le N° de pièce pour NIC 22, SNIC 2 et REMPLACER avec: [RLN6077](#)

MODIFICATION 4 – DEMANDE D’OFFRE A COMMANDES – E60QD-170795/A

- g. SUPPRIMER le N° de pièce pour NIC 24, SNIC 12 et REMPLACER avec: [WPLN4243A](#)
- 3. Dans la version française de la DOC, dans l’Annexe A, B, D et E sous NIC 13, REMPLACER 4350 avec [5350](#).